

   **Plan Climat Air
Energie Territorial
de Petite Camargue**

> Comité de pilotage du 17 mai 2018



Contact : **CAMILLE SPAETH**

**Communauté de communes de Petite
Camargue**

camille.spaeth@cc-petitecamargue.fr

Rédacteurs :

- Elaïs BUGUET, Agatte
- Camille SPAETH, CC Petite Camargue
- Philippe MAUGY, Directeur Général des Services

Participants :

- Alain Dupont, vice-président et élu référent au PCAET
- Joël Tena, maire de Le Cailar et vice-président
- Katy Guyot, vice-présidente
- Alain Reboul, vice-président
- Christophe Tichet, vice-président
- William Airal, conseiller communautaire
- Christelle Bedes, ADEME
- Gery Fontaine, DDTM 30
- Cyrille Angrand, DDTM 30
- Pierre Roman, Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG)
- Jean-Pierre Illy, Directeur Général des Services, SMEG
- David Tran, ENEDIS
- Laurent Bordarier, ENEDIS
- Pascal Martin, RTE
- Florence Berges, GRDF

CC Petite Camargue

Excusés :

- Jean Paul Franc, président et maire d'Aimargues
- André Brundu, vice-président et maire d'Aubord
- Jean Denat, Maire de Vauvert et conseiller communautaire
- Guy Schramm, maire de Beauvoisin et vice-président
- Joëlle Cachia Moreno, vice-présidente
- Jean-Louis Meizonnet, vice-président
- Marie Pasquet, vice-présidente
- Didier Lebois, vice-président
- Renée Faraut, DREAL
- Bénédicte Riey, Région Occitanie
- Pascal Laburthe, SCOT Sud Gard
- Priscille Julien, Chambre de Commerce et d'Industrie
- Aurélien Fleury, Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Xavier Picot, Chambre d'agriculture du Gard
- Mathieu Bergerot, Département du Gard
- Didier Lauga, Préfet de département
- Pascal Mailhos, Préfet de région

1.1 Synthèse des échanges :

Le bureau d'études Agatte restitue de manière synthétique les principaux résultats de diagnostic et propose les axes stratégiques et les objectifs opérationnels quantifiés qui pourraient constituer la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial. Le compte-rendu ci-dessous fait état des échanges et remarques exprimés par les participants.

Le support est joint au présent compte-rendu.

1.1.1 Introduction

L'objectif de ce comité de pilotage est de **valider une stratégie pour le Plan Climat Air Energie Territorial de Petite Camargue**.

Le PCAET a été lancé en octobre 2017, il devra être validé en Conseil de Communauté au plus tard en novembre 2018.

Tout au long de la démarche la **mobilisation a été forte** : les partenaires institutionnels, les citoyens, les associations et les entreprises du territoire sont associés et participent à la construction du PCAET.

1.1.2 Les principaux résultats des diagnostics

- Le profil énergétique : La Petite Camargue est très **dépendante de l'extérieur** : 94% de l'énergie consommée sur le territoire provient des énergies fossiles ou fissiles. Le secteur de l'industrie représente la part la plus importante de la consommation d'énergie totale du territoire soit 42%.
- Les émissions de gaz à effet de serre : Les activités situées en Petite Camargue ont émis **57 kilotonnes de Dioxyde de Carbone (CO2) en 2012**. La plupart de ces émissions sont issues de l'industrie qui émet 47% des émissions de gaz à effet de serre du territoire suivi par le tertiaire 31% et seulement en troisième position les transports 16%.
- Stockage du carbone : La conversion de plusieurs exploitations en agriculture biologique et la présence de zones humides permet à la Petite Camargue de disposer d'un bon potentiel de stockage du carbone dans ses sols. Cependant, du fait de l'urbanisation croissante, ce **potentiel est à préserver**.
- Polluants atmosphériques : La Petite Camargue est globalement moins impactée par les polluants atmosphériques que la moyenne Gardoise à l'exception de certains polluants tels que **l'ammoniac**. Ce polluant se retrouve sur le territoire de par l'utilisation de produits phytosanitaires. La ville d'Aimargues est particulièrement impactée par le **dioxyde d'Azote** du fait de la D979 qui relie l'autoroute A9 au Grau du Roi.
- Impact du changement climatique : La Petite Camargue va être soumise à des **épisodes de forte chaleur de plus en plus fréquents**. Les volumes de pluie devraient rester homogènes mais avec des écarts plus importants entre des **périodes très sèches et des cycles pluvieux plus violents**. L'érosion du trait de côte et les **submersions marines** risquent également d'impacter la Communauté de communes de Petite Camargue. Au regard des prévisions tendanciennes, d'ici 2100 le **niveau de la mer** pourrait augmenter d'**un mètre** et atteindre le canal du Rhône à Sète.

1.1.3 Les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic

- Une dépendance aux énergies fossiles et une **facture énergétique croissante** pour le territoire
- Une **vulnérabilité énergétique croissante des ménages**
- Des consommations énergétiques importantes dans le secteur industriel et des valorisations possibles dans le cadre de démarches **d'économie circulaire**
- Des **potentiels de production énergétique renouvelables non valorisés** : solaire, méthanisation, éolien
- **Mise en conformité des documents d'urbanisme** avec les dispositions nationales : ordonnance solaire, etc.
- Des **enjeux de pollutions atmosphériques** liés aux secteurs agricoles, routiers et résidentiels **mal connus** sur le territoire et **peu appréhendés** dans les politiques publiques
- Une **vulnérabilité** des milieux (roselières, prairies, garrigues...), des activités agricoles et de la ressource en eau **face aux modifications climatiques**
- Des enjeux de **prise en compte du risque chaleur dans les nouvelles constructions**
- Un **stock carbone** dans le sol **globalement préservé** depuis 2000 mais qui connaît une **tendance inverse depuis 2006**
- **Culture commune** autour des **enjeux de la transition énergétique** et opportunités du territoire

Sur la base de ces enjeux plus précis, les ambitions votées en Conseil de Communauté le 18 décembre 2017 ont été ajustées pour mieux **répondre aux problématiques** du territoire et **respecter le décret du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial**. Ce dernier définit entre autre ses modalités d'élaboration.

1.1.4 Les ambitions proposées :

- **Ambition 1 : Adapter les activités agricoles, les milieux naturels et les habitats de Petite Camargue aux effets du changement climatique d'aujourd'hui et de demain**
Cette ambition a été déclinée par le groupe de travail « Adaptation au changement climatique ». Elle doit permettre de préparer au mieux le territoire aux modifications en cours et à venir pour ne pas altérer son attractivité et au contraire le renforcer.

Exemple d'actions : Aides nationales pour adapter les logements au risque inondation et réduire leur vulnérabilité comme le programme Vistr'alabri) ...

- **Ambition 2 : Tendre vers l'exemplarité (air-énergie-climat) des collectivités territoriales de Petite Camargue dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire.**
Cet axe stratégique concerne la Communauté de communes mais inclut également les communes qui mènent déjà en interne un certain nombre d'actions.

Exemple d'actions : Sensibilisation au tri des déchets par la Communauté de communes ; Zéro phyto à Aimargues et Vauvert; Contrat de Performance énergétique pour la rénovation de l'éclairage public à Vauvert et Le Cailar...

- **Ambition 3 : Valoriser les gisements d'énergies renouvelables du territoire en tenant compte des enjeux environnementaux et en privilégiant les acteurs locaux**

De par sa situation géographique, la Petite Camargue bénéficie d'un potentiel important en matière d'énergies renouvelables. Cependant, le sud du territoire est situé en zone protégée, la mise en place de panneaux solaires, par exemple, ne pourra donc être réalisée que dans le respect des contraintes environnementales. D'autre part, privilégier les acteurs locaux permettrait de les impliquer dans le montage financier de ces projets d'énergies renouvelables et bénéficier ainsi de retombées économiques et financières sur le territoire.

Exemple d'actions : Développement de panneaux solaires photovoltaïques dans les zones d'activités du territoire avec participation financière de la collectivité, des entreprises et des citoyens intéressés...

- **Ambition 4 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments de Petite Camargue de manière cohérente avec les enjeux de qualité de l'air**

La Communauté de communes dispose de marges de manœuvre pour réduire les dépenses énergétiques induites par son patrimoine bâti. De plus, elle est dans l'obligation depuis le décret n°2013-695 du 30 juillet 2013 de réaliser un diagnostic de performance énergétique sur ses bâtiments classés Etablissements Recevant du Public de la première à la quatrième catégorie de plus de 250 mètres carrés.

Exemple d'actions : Economies de fonctionnement réalisées sur les bâtiments de la restauration scolaire grâce à des travaux d'isolation et à l'achat d'un chauffe-eau solaire ; Réalisation d'un audit énergétique par un stagiaire en mai 2018...

- **Ambition 5 : Accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur transition énergétique et climatique, et tendre vers une économie circulaire**

De par la diversité des industries présentes sur le territoire de la Petite Camargue, il existe un fort potentiel de développement de l'économie circulaire. Ce type d'économie permet de réutiliser les déchets des uns pour les valoriser et en faire des ressources pour d'autres.

Exemple d'actions : Un projet de ce type est en réflexion entre Virbac et l'Union des Distilleries de Méditerranée. Les déchets de croquettes issus de la production de Virbac pourraient être réutilisés par l'UDM pour abonder en protéines animales son engrais biologique...

- **Ambition 6 : Informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la construction et la mise en œuvre du PCAET**

Les actions identifiées dans le Plan Climat seront ensuite à mettre en œuvre sur une durée de six ans. Il sera donc essentiel de maintenir la mobilisation et de s'assurer de la mise en œuvre des actions. Les membres du groupe de travail citoyens ont manifesté leur souhait de continuer à suivre la démarche.

Exemple d'actions : Création d'un comité de suivi composé d'élus, de partenaires institutionnels et de citoyens dont l'objectif serait de veiller à la bonne mise en œuvre des actions et de mettre en place des actions de sensibilisation à destination de divers publics...

- **Ambition 7 : Faire de la Petite Camargue un territoire pionnier en matière d'agriculture durable, respectueuse du sol, de l'air et favorisant la séquestration carbone**

Certains agriculteurs du territoire ont engagé leur exploitation vers une agriculture biologique. La Communauté de communes peut s'appuyer sur les acteurs ressources en la matière pour renforcer cette dynamique et garantir ainsi la transition de ce secteur d'activité vulnérable au changement climatique.

Exemple d'actions : Accompagnement aux changements de pratiques agricoles par le Syndicat Mixte des Nappes Vistre Vitrenque Costières...

1.1.5 Les objectifs quantifiés

La réglementation impose de fixer des objectifs chiffrés pour le territoire aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050. Pour définir ces objectifs, deux scénarios ont été comparés : un scénario tendanciel et un scénario en accord avec les objectifs de la stratégie Région à Energie Positive (REPOS) de l'Occitanie.

Ces objectifs sont déclinés dans les secteurs répertoriés ci-dessous.

- La demande en énergie du territoire selon les différents secteurs (habitat ; tertiaire ; industrie ; mobilité)
- La production et la consommation des énergies renouvelables de chaque filière ;
- La qualité de l'air selon les secteurs d'activités du territoire ;
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire selon les différents secteurs.

Le détail est précisé dans le power point en pièce-jointe.

1.2 Remarques formulées par les membres du comité de pilotage

Katy Guyot fait remarquer qu'il existe peu d'associations structurées et engagées sur ces sujets en Petite Camargue contrairement à des territoires comme Aubais où un collectif de citoyens a su se structurer pour développer un projet de parc solaire photovoltaïque sur une ancienne décharge. La Petite Camargue reste un territoire avec peu de moyens. Elle prend l'exemple de la commune de Vauvert où la plupart des bâtiments sont des passoires énergétiques mais elle ne dispose pas de leviers pour lancer des travaux de rénovation énergétique.

Alain Dupont rappelle que s'il y a peu de moyens financiers, cet enjeu relève principalement de la volonté politique. Dans les territoires à proximité de la Petite Camargue, il existe de nombreux projets allant dans ce sens qui ont su trouver les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Il cite par exemple ViaVino à Saint Christol, dont la salle de séminaire est un bâtiment passif à vocation touristique dans une commune d'environ 1300 habitants.

Joël Tena rappelle que Le Cailar est engagée dans un Contrat de Performance Energétique et réhabilite ainsi son parc d'éclairage public.

Christelle Bedes rappelle que le Plan Climat Air Énergie Territorial est élaboré à l'échelle intercommunale pour engager une réflexion sur un périmètre plus large, faciliter la mutualisation de certaines actions et dégager de meilleures marges de manœuvre.

Pierre Roman intervient également en précisant que le SMEG lance un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un groupement d'achat d'électricité afin de faire bénéficier les communes et les Communauté de communes de prix avantageux.

Elaïs Buguet insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de tout changer aujourd'hui mais bien de se mettre en marche. Le Plan Climat Air Energie territorial doit permettre de faire le point sur ce qui se fait déjà sur le territoire en matière de transition énergétique et climatique mais aussi de se projeter et de mieux prendre en compte les enjeux spécifiques au territoire en la matière. A ce jour, une centaine d'actions a été proposée par les groupes de travail. Les élus devront se positionner pour les prioriser, les trier voire en proposer de nouvelles. Des subventions sont disponibles pour s'engager dans des projets favorisant les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique... mais cela implique d'aller au-delà de la réglementation, d'être plus ambitieux. Cela implique également d'avoir une stratégie, de se donner des objectifs à moyen terme pour avoir une vision globale et cesser d'agir au coup par coup.

Philippe Maugy précise d'ailleurs que certaines actions sont d'ores et déjà en cours à la Communauté de communes. Un stagiaire a été recruté pour réaliser un audit énergétique du siège. Il sera fait de même pour le centre d'hébergement lorsque celui-ci aura été transféré. Le projet de cuisine centrale en bâtiment à énergie positive pourra également constituer un projet en adéquation avec la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial.

David Tran rassure les élus en précisant qu'ENEDIS les accompagnera, entre autre, dans leurs projets d'énergies renouvelables et facilitera la transmission d'informations nécessaires à la bonne réalisation du projet et à son optimisation. **Florence Berges** acquiesce également pour GRDF.

Christelle Bedes rappelle également qu'un des enjeux du PCAET est justement de pouvoir optimiser les données disponibles pour faciliter la prise en compte des enjeux air énergie climat dans les projets de la collectivité. Les citoyens ont été mobilisés sur ces sujets. Ils ont proposé un certain nombre d'actions dans le cadre de groupes de travail. Elle rappelle qu'un appel à projet régional encourage les projets participatifs d'énergie renouvelables incluant les citoyens dans leur gouvernance et participant ainsi à l'attractivité du territoire.

Gery Fontaine et **Cyrille Angrand** rappellent que la Communauté de communes de Petite Camargue est plutôt en avance comparée à ses voisines. Le Plan Climat Air Energie territorial constitue donc une opportunité pour accroître la visibilité et l'attractivité du territoire.

1.3 Les prochaines étapes du PCAET :

Le **vendredi 14 septembre** à partir de **18h** à la **manade Felix**, un temps d'échanges convivial sera proposé pour compléter les idées d'actions des groupes de travail et les hiérarchiser.

Un dernier **Comité de Pilotage** aura lieu en **octobre 2018** pour valider le plan d'actions et le projet de Plan Climat Air Energie Territorial qui sera soumis pour avis à l'autorité environnementale, au préfet de Région et à la présidente de Région.

Fin de la réunion, 19h30.